
La gestion des déchets plastiques à Kinshasa : un autre défi environnemental à relever dans la conception des villes durables

Jules Kassay Ngur-Ikone

Introduction

Le monde que nous avons connu pendant la guerre froide a changé. Aujourd'hui, les grands défis ne sont plus idéologiques ou militaires; ils concernent essentiellement la démographie, les échanges financiers, les biotechnologies, la robotique, le réchauffement climatique, les technologies de l'information, la gouvernance des villes, l'environnement, etc. Les grands problèmes ne sont plus locaux ; ils sont devenus mondiaux. Les solutions doivent l'être aussi. Mais il ne faut jamais perdre de vue le respect de la diversité des cultures et la spécificité de chaque identité urbaine. Concernant la gouvernance des villes en matière environnementale, depuis les années 1990, de nombreux changements sont intervenus dans la gestion des déchets urbains dans les pays développés et émergents, bien que quelques inquiétudes planent encore surtout dans la gestion des déchets électroniques, nucléaires, etc. En revanche, dans les pays en développement, nos sociétés se trouvent au bas de l'échelle des normes environnementales, quant à leurs modes de production, de consommation et de rejet.

En effet, les questions touchant à l'environnement et à la gestion des déchets urbains en général et plastiques en particulier comptent parmi les plus complexes auxquelles doivent répondre aujourd'hui les gestionnaires de villes en raison de leurs effets sur la santé humaine et de l'esthétique urbanistique. Si autrefois la gestion des déchets dans les villes développées et en voie de développement se

posait comme une activité de nature technique, organisationnelle et financière, on se rend actuellement compte qu'elle comporte une dimension essentiellement culturelle et elle constitue un défi de taille à relever, surtout pour les villes africaines et les pouvoirs publics.

À l'aube du XXI^e siècle, avec les effets de la mondialisation sur les échanges commerciaux, la consommation des biens manufacturés, la ville de Kinshasa suscite des inquiétudes particulières sur le plan environnemental et urbanistique en raison des contraintes liées à son développement, dans un contexte où sa population, dans sa majorité, est exposée aux conséquences de la dégradation de l'environnement urbain. Depuis plus de deux décennies, Kinshasa, mégapole enclavée, traverse une crise environnementale qui s'est approfondie du fait de l'explosion démographique due à un exode rural très accentué, à un accroissement rapide de la population, à une urbanisation désordonnée et aux effets cumulés de l'effondrement de son économie.

L'explosion urbaine des quarante dernières années dans les métropoles des pays en développement, notamment africains, a été marquée par l'extension croissante des habitations spontanées et des problèmes d'insertion urbaine des citadins (Blary 1999:3). La Banque Mondiale reconnaît que les villes africaines grandissent vite, mais à cause de l'insuffisance des infrastructures et de cette situation d'empathie sur la santé de la population (Banque Mondiale 2010:123). Cela étant, les conditions de vie de la population ne contribuent pas à créer un véritable « esprit citoyen » (Ela 1983:69-70).

La ville de Kinshasa, avec une population estimée à plus de 8 millions d'habitants, sur une superficie de 9.965 Km² et une densité de 577 habitants/km² (Rapport Hôtel de ville 2010), compte 24 communes et 326 quartiers en majorité urbano-rurales. Elle porte plusieurs noms affectifs : *Kin-la-belle*¹, *Kin-lipopo*², *Kin-Malebo*³. Elle est construite sur un sol argilo-sablonneux et un site particulier ressemblant à un amphithéâtre : la plaine est un site urbanisable en forme de croissant parce qu'elle suit la courbe du fleuve où est installée l'administration urbaine (communément appelé *ville basse*). Elle souffre des problèmes d'inondations et de marécages à cause notamment de ses pentes trop faibles et d'un système de drainage défectueux, et elle est confrontée à des guerres fratricides entre 1963 et 1964, et celles d'occupation (de 1996 à 1998 et de 1999 à 2004) à l'est du pays qui ont poussé les populations rurales à l'exode vers la ville de Kinshasa. Ces mouvements migratoires mettent celle-ci dans le contexte d'une ville surpeuplée (Rapport de l'Hôtel de ville de Kinshasa 2010), couplée de conséquences environnementales néfastes : bouchage des égouts et délabrement des voies de circulation, disparition des espaces verts, construction des taudis dans les quartiers périphériques avec une absence des normes environnementales, absence des décharges publiques, multiplication des déchets, dont les déchets plastiques qui représentent 12 pour cent, ce qui pose le problème récurrent de collecte et de traitement des déchets.

Les communes périphériques de la capitale congolaise sont de plus en plus surpeuplées. Et celles des communes urbanisées accueillent de nouveaux occupants par le phénomène « demi-terrain » (achat par morcellement des parcelles). Elles s'étendent par ailleurs sans une politique cohérente de planification : l'État ne construit plus de logements sociaux et de nouveaux quartiers s'ajoutent sans normes d'urbanisation (pas d'égouts, ni espaces verts ou de récréation pour les jeunes, ni couverture suffisante en eau et électricité, ni voies de circulation adéquate pour le transport des déchets urbains, ni décharges publiques ou de transit. Cette situation extrême met la ville province de Kinshasa, rappelons-le, dans un contexte d'une ville surpeuplée.⁴ En termes de population, Kinshasa est la deuxième ville de l'Afrique subsaharienne dont la pression démographique affecte négativement la *qualité de vie* (*)⁵ (Lombume 2006:126).

La gestion des déchets constitue un enjeu important pour tous les pays de la planète. Parmi les déchets ménagers urbains, on retrouve une part non négligeable de matières plastiques (2 à 12 % en poids selon le niveau de vie du pays).⁶ Les plastiques ont de nombreuses qualités sur le plan technique et avec l'avènement des sacs en plastique, l'utilisation de « paniers en plastique » couramment utilisés dans le langage des ménagères a remplacé totalement l'ancien concept « paniers de la ménagère ». Ils disposent des inconvénients de taille liée à leur élimination : légers, ils s'envolent au premier coup de vent pour provoquer une pollution visuelle importante. On finit par les retrouver partout (le long des routes, dans les caniveaux, les places publiques...). Plus grave, lors des fortes pluies, ils s'engouffrent dans les égouts, risquant ainsi de boucher et d'empêcher l'écoulement des eaux. Cela peut engendrer des inondations plus ou moins graves. Et certaines pratiques qui consistent à brûler ces déchets peuvent être lourdes de conséquences : pollution de l'air, inhalation de fumée toxique, brûlures graves.

Lors de nos descentes sur le terrain, nous avons fait un autre constat sur cette matière en plastique qui crée des troubles quotidiennes dans sa gestion dans la ville de Kinshasa :

- presque tous les produits et articles achetés dans les marchés publics et pirates sont emballés dans des sachets plastiques qui sont jetés après usage dans la nature. Cette pratique est répétée chaque jour lors des achats. Et cela favorise ainsi une dispersion anarchique et excessive des sachets plastiques dans les rues, les caniveaux, sur les arbres, etc.
- de plus en plus, les boissons (eaux minérales, boissons acidulées et sucrées), les huiles, le vinaigre et les produits médicaux en liquides, etc. sont vendus dans des bouteilles en plastique qui sont également gérés par la nature après usage. D'autres articles comme les assiettes, des instruments médicaux (seringue, poche de sang...) et les bols à usage unique prennent les mêmes parcours.

La gestion de ces déchets plastiques devient donc une équation de développement des villes durables pour les responsables urbains et, par ricochet, la non prise

en compte de la gestion des déchets plastiques détruit la ville et la santé de la population.

Notre préoccupation, dans cette étude, porte donc sur la gestion des déchets plastiques produits par les usines de la ville de Kinshasa et ceux des emballages non gérés par les services urbains de la salubrité publique, ainsi que la population, en l'absence d'une politique urbaine cohérente en la matière. Cette contribution a pour but de mieux faire comprendre les types des déchets qui polluent l'environnement urbain et de proposer aux responsables publics et aux populations des mesures durables aux fins de leur élimination. L'accent sera mis sur la question de la socialisation de la population. Ce faisant, elle va dévoiler les défis inextricables auxquels sont confrontés les gestionnaires urbains quant à la gestion des déchets plastiques.

Aspects théoriques et conceptuels

Déchets plastiques

Il est difficile de définir la notion de déchet sans ambiguïté. De façon sommaire, le déchet est conçu comme un objet devenu inutile, encombrant ou dangereux aux yeux de son dernier détenteur. Les déchets sont définis selon les catégories suivantes :

- les déchets ultimes, qui sont en principe ceux dont on ne peut plus rien retirer ;
- les déchets inertes qui ne se décomposent pas, c'est-à-dire non biodégradables ;
- les déchets spéciaux qui sont des déchets dangereux, surtout quand ils sont fortement souillés par des produits toxiques ;
- les déchets banals issus des industriels, qui sont des déchets non inertes. En général, les déchets plastiques des ménages et des emballages sont issus de cette dernière catégorie.

Les matières plastiques, au sens le plus large, sont des matériaux organiques constitués de macromolécules et produits par transformation de substances naturelles, ou par synthèse directe, à partir de substances extraites du pétrole, du gaz naturel, du charbon ou d'autres matières minérales. Elles peuvent être *moulées ou modelées*. Sous la désignation « plastique » figurent aujourd'hui de nombreux objets aussi différents qu'une bouteille d'eau, une gouttière, un sac poubelle ou des fleurs artificielles. Cette énumération d'objets pourrait être encore élargie puisque les matières plastiques ne représentent qu'une partie des matériaux macromoléculaires encore appelés polymères, comme le revêtement en Téflon, les ustensiles de cuisine ou les colles, les jouets des enfants, les tissus en nylon, et les peintures qui font également partie des matériaux rassemblés sous la dénomination « polymères ».

Il sied de dire que depuis la parution de l'homme sur la terre, toute activité humaine génère des déchets. En ce qui concerne les déchets plastiques, leur gestion s'est compliquée avec la concentration urbaine, l'émergence de la société de consommation et le développement technologique. Dans nos sociétés africaines, la situation s'aggrave avec l'absence d'éducation relative au rejet des déchets et le laxisme de la culture du « sale » qualificatif attribué surtout aux déchets ménagers, mais aujourd'hui les déchets plastiques viennent en puissance avec une ampleur drastique, au point que C. Harpet qualifie cette tolérance excessive de l'utilisation des déchets plastiques d'une situation préoccupante qui entraîne réflexions dans des domaines très variés : économique, sociologique, anthropologique, politique, environnementale, etc. (Harpet 1997 ; Bertolini 1996).

Ville durable

Depuis le Rapport Brundtland (1987), les rencontres de Kyoto (1992), Rio (1994) et Aalborg (1994), la reconnaissance de la problématique de la « durabilité » semble maintenant largement acquise. Si la charte sur la « ville durable », dite *charte d'Aalborg* (1994) – définie comme une anti-charte d'Athènes – concerne d'abord l'Europe, le discours et ses préoccupations sont devenus mondiaux. Les objectifs assignés à cette « ville durable » sont complexes et contradictoires : résoudre à la fois des problèmes sociaux, économiques et environnementaux, à l'échelle locale et à l'échelle globale, une croissance mais sans carbone, un développement mais sans atteinte à la nature et sans hypothéquer l'avenir des générations futures.⁷

Les préconisations de la « ville durable », dite aussi « ville post-Kyoto », qui se traduisent de plus en plus dans les politiques urbaines, sont diverses : réduire les gaz à effet de serre et lutter contre l'étalement urbain par une plus forte densité, limiter la mobilité motorisée en renforçant les transports en commun et les modes de déplacement doux (on parle de *ville compacte* ou *ville des courtes distances*, à propos de ces modèles de formes urbaines durables) ; diminuer l'empreinte écologique en contrôlant le métabolisme urbain, c'est-à-dire les flux de matières, les entrées et sorties de matériaux, d'énergies..., en recyclant les rejets et les déchets (on parle de *ville propre*, *ville des cycles courts*, pour qualifier ce nouveau fonctionnement écologique urbain) ; baisser la consommation d'énergie fossile pour freiner les émissions de gaz carbonique et ses conséquences (on parle de *ville zéro carbone* pour définir cette écopolis).

La « ville durable » est un problème politique, car il faut faire des choix entre des intérêts contradictoires. Tous les citoyens peuvent participer à la ville durable. Il suffit d'agir « ici et maintenant » d'abord par des pratiques durables dans sa vie privée et ensuite en s'engageant dans la vie sociale. Les actions collectives devant s'inscrire dans la volonté de construire un intérêt général négocié qui, tout en se basant prioritairement sur l'intérêt de la communauté, elles tiennent aussi compte de l'aspect global des problèmes tant au niveau spatial que temporel.

Cela étant, nous épousons la définition d'Alain Morcheoine selon laquelle la ville durable est avant tout la préservation des fonctions premières de toute ville : créer du lien social et favoriser les échanges économiques. Puis est apparu un critère supplémentaire, plus récent et donc plus évoqué aujourd'hui : la préoccupation environnementale. La ville durable doit préserver le rôle de la nature et être résistante face aux risques climatiques⁸. Il est urgent d'améliorer l'environnement et la qualité de vie dans les villes, et en particulier dans les mégapoles en expansion rapide des pays émergents et en développement.

La construction du « problème déchets » : analyse des faits de gestion des déchets plastiques

Quid de la matière plastique ?

Tout commence en 1863 aux Etats-Unis, où un concours est organisé pour remplacer l'ivoire des boules de billard. C'est là que naît la première matière plastique : *le celluloïd* à base de matières végétales. Il est resté la seule matière plastique utilisée pendant 40 ans ; cependant, son coût élevé et sa nature inflammable ont conduit à la production d'un autre type de plastique. C'est véritablement de la première moitié du XXe siècle que date le développement de la chimie de synthèse et la découverte des matières plastiques actuelles (polystyrène, polyéthylène, polypropène...). A base de celles-ci, apparaissent les premiers jouets et articles ménagers en plastique. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les applications se multiplient et on fabrique des matériaux composites, qui allient plastique et autres fibres (verre, carbone...) ou différents plastiques entre eux.

En RD Congo dans les années 1970, le sac plastique fait irruption dans la vie des ménages et remplace rapidement le sac en papier, moins résistant. C'est le début de l'ère de la consommation à tout crin du jetable. Le papier journal, comme emballage, laisse place au film plastique qui met les aliments à l'abri des contaminations extérieures et constitue un facteur de sécurité alimentaire.

Importance grandissante des matières plastiques au XXIe siècle

Dans le passé, des matériaux durables comme la pierre, le bronze et le fer, mais également les matières plus éphémères telles que le bois, le cuir, le lin ou la laine ont joué un rôle important dans la société. Afin de répondre à la demande croissante de certaines de ces matières et d'améliorer par la même occasion leurs précieuses propriétés, la science et l'industrie (XIXe et XXe siècles) ont développé de nouveaux produits : *les matières plastiques*. Ces dernières ne proviennent plus de l'agriculture ou de l'élevage, mais aussi du charbon et du pétrole, et résultent des progrès spectaculaires de la chimie.

L'importance de ces matières s'est largement étendue, particulièrement au sein de l'industrie de construction et de l'automobile, l'industrie alimentaire et dans le monde médical qui sont parmi les plus grands consommateurs des nouveaux

matériaux. Les matières plastiques ont remplacé avantageusement la quantité de *produits naturels* dans diverses applications, ce qui représente souvent un avantage pour l'environnement. Bannir les matières plastiques signifierait que l'environnement serait totalement dilapidé à court terme ou que 'humanité devrait retourner au niveau de vie du début du XIXe siècle⁹.

Un monde sans matières plastiques : est-ce possible ?

Les historiens qui ont pris l'habitude de qualifier une époque par rapport aux matériaux dominants (âge de pierre, du bronze, etc) nous qualifieront-ils demain comme vivant à l'âge du plastique et des emballages ? (Zentner 2001:13). Car la quantité de déchets produite est relative à un contexte, une conjoncture. Cette notion d'inutilité, que l'on a tendance à retenir pour déterminer un objet de déchet, varie en fonction des lieux et des époques.

De nos jours, les plastiques sont omniprésents et nous rendent la vie plus facile, plus sûre, plus pratique et plus agréable, car les matériaux plastiques font partie intégrante de notre vie. A cet effet, l'automobile est un bon exemple de produit utilisant les matières plastiques. L'Association des Producteurs de Matières Plastiques Européens (APME) signale que dans l'industrie automobile européenne, elle utilise chaque année près de 2 millions de tonnes de matières plastiques. Pour certains modèles de voitures, l'utilisation des matières plastiques a quadruplé entre les années 70 et 90 ; 100kg de matières plastiques remplacent en moyenne 200 à 300 kg de matériaux de construction conventionnels.¹⁰ Cela étant, ces matières ont remplacé avantageusement les « produits naturels » dans bien des applications. Par exemple dans l'industrie alimentaire, cette matière protège efficacement contre l'oxydation et réduit le volume et le frais de transport. Dans le monde médical et pour la santé publique, elles sont d'une valeur inestimable pour la vie de l'homme (exemple : seringue, poche de sang et de sérum glucosé, gant, etc.). Actuellement, nous sommes dans une ère où le plastique sous toutes ses formes est « roi » : souple ou rigide, il est moins fragile que le verre et plus léger que le métal. Cathérine de Silguy souligne que les plastiques « séduisent et s'adaptent à toutes sortes de situations, aux formes multiples d'objets et de gadgets qui prolifèrent. Donc, rien ne remplace à l'heure actuelle les matières en plastique » (Silguy 2009:244). Et notre univers se plastifie.

Un plaidoyer contre les déchets plastiques à Kinshasa

Etat des lieux de la gestion des déchets plastiques à Kinshasa

Une simple observation, dans les quartiers de Kinshasa, permet de constater que les espaces publics ne présentent pas un visage de fête. L'urbanisation rapide et sauvage de celle-ci a causé la détérioration de l'environnement. L'une de ses conséquences les plus inquiétantes s'observe dans les communes dites urbano-

rurales (Kimbanseke, Kisenso, Makala, Ngaba...) et dans certains quartiers de fortunes (Riflard, Tchad, Mbanza-Lemba, Pakadjuma...).

Toute personne avisée, qui sillonne la ville, aura l'impression de se diriger tout droit dans la boue ; de cette observation, tout visiteur qui débarque à Kinshasa pour la première fois est frappé par le paradoxe entre l'image présentée par les musiciens congolais qui ont rendu la ville idyllique au-delà des frontières nationales et une trop présente saleté due aux problèmes de salubrité publique et d'assainissement exacerbé dans les quartiers périphériques. Plusieurs routes devenues impraticables constituent un chemin de la croix pour quiconque tente de les emprunter, et la peine que l'on ressent à emprunter les avenues est d'autant plus grande lorsque l'on imagine que Kinshasa est/ou a été, au propre comme au figuré, la capitale politique de la République Démocratique du Congo. Il sied de rappeler que la ville de Kinshasa est bâtie sur une surface de 10 000 Km². La production de déchets urbains s'élève à 5 000 m³ par jour. En termes de segmentation de ces déchets, 68 pour cent sont des déchets biodégradables, 20 pour cent sont des plastiques, 10 pour cent sont métalliques et 2 pour cent autres. Le plastique reste donc le problème de fond et le plus préoccupant de la dernière décennie, appelé communément « *on ne sait jamais*¹¹ » dans les milieux des étudiants congolais ; « *leydas* »¹² c'est l'appellation des emballages plastiques au Nigeria, le « *leed'a*¹³ », fin sac plastique au Cameroun et « *ibihoho* » c'est le sac en plastique en kinyarwanda (Rwanda)¹⁴.

En effet, les problèmes de gestion des déchets solides, liquides, toxiques et surtout en matière plastique ont atteint des proportions telles que les mesures prises à différents niveaux d'administration se sont révélées infructueuses. Le public, les acteurs privés formels comme informels et les chercheurs sont tenus éloignés des sphères d'analyse et de décision. Il suffit de traverser les avenues de Kinshasa pour constater les effets de la nuisance des sachets en matières plastiques dallés au sol de partout comme un pavement.

Si l'attention du public kinois est focalisée sur l'insalubrité due aux ordures ménagères, il existe cependant une autre catégorie de déchets plus dangereux auxquels on ne fait pas souvent allusion. Il s'agit des déchets infectieux en matière plastique jetés par les services techniques médicaux, tels que les seringues, les trousseaux de transfusion et poches de sang usagées abandonnées, les condoms et flacons en matière plastique servant d'urinoirs, etc. Bien que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ait incité les institutions de santé à respecter la pratique et le mode de gestion de ces déchets infectieux au regard des méthodes et recommandations en vigueur pour la collecte, le transport, le stockage et leur élimination finale par l'incinérateur (Kambau 1998:67), les décharges de Kinshasa reçoivent au jour le jour ces déchets infectieux.

En effet, les services techniques d'enlèvement des déchets assurés à Kinshasa par le Programme National d'Assainissement (PNA) et l'Office de Voiries et

Drainages (OVD) éprouvent des difficultés matérielles, financières et humaines. Dans cette ville, l'enlèvement des différents déchets et les curages des caniveaux ne sont assurés que dans quelques communes résidentielles (Gombe, Barumbu, Lingwala et Ngaliema). Sur les 5 000 m³ de déchets produits chaque jour, la capacité journalière d'évacuation d'ordures par le PNA n'est malheureusement que de 600 m³, soit 6 pour cent. Le reste est géré par la nature (brûlure 5 pour cent enfouissement 12 pour cent, abandon à l'air libre : 52 pour cent, rejet dans les cours d'eau : 12 pour cent, recyclage par la lutte anti-érosive : 13 pour cent) (Lelo 1998:107-114).

Il y a environ quinze ans que l'utilisation des emballages en plastique à Kinshasa est devenue un phénomène majeur. La grande partie de sa population habite en milieu périurbain, soit près de 90 pour cent (CEMUBAC 2007). Prenant en compte le Rapport de Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) sur la ville province de Kinshasa, celle-ci fait ainsi face à une «urbanisation de la pauvreté» (DSRP 2007).

Les abords des avenues et boulevards, les places publiques, les espaces verts, les marchés, les écoles, les homes des étudiants... sont envahis par des montagnes d'immondices où prédominent les sachets en plastique. Cela est visible sur le Boulevard Lumumba (à la 1^e rue à Limete, précisément en face de l'entreprise Dilandos). A Matete (au marché communal et à la frontière des quartiers Kinsaku et Ngufu où les tas des immondices mélangés aux matières plastiques dépassent le niveau de certaines toitures).

Ce qui précède est notamment confirmé par les auteurs ci-dessous, qui jugent la dégradation de la ville très avancée. Ainsi, dans son émission télévisée, Julien Leperse¹⁵ a noté que « Kinshasa est la ville la plus sale du monde ». Cela est confirmé aussi par Yamba-Yamba en ces termes : « Hier la *belle*, Kinshasa ressemble aujourd'hui à une poubelle, si l'on considère la quantité de déchets qui sont entassés dans la quasi-totalité des artères de la ville. (...) Lorsqu'on se promène dans les rues de la ville de Kinshasa, au lieu que la beauté de la ville impressionne les passants, c'est plutôt les différents déchets dallés des matières en plastiques qui accueillent les passants (Munene Yamba-Yamba 1998:237). Sur le plan juridique, Mavungu Mavungu-di-Mbuela constate que malgré la multitude de textes et différentes sanctions qui y sont prévues, la ville de Kinshasa demeure très insalubre. Les institutions (police et parquet) chargés de rechercher les contrevenants et de les déférer devant les cours et tribunaux pour subir des condamnations sont tombées dans la léthargie (Mavungu-di-Mbuela 1998:207).

Filip de Boeck et Marie-Françoise Plissart renchérisent en disant que vu la dégradation et la prolifération de la saleté, la capitale de la République Démocratique du Congo, Kinshasa « *Kin-la-Belle* », est surnommée « *Kin-la-Poubelle* ». Il sied de signaler que ce concept est bien expliqué par Sylvain Shomba

Kinyamba (Shomba Kiyamba 2009:143). (...). Lombome estime que la ville de Kinshasa jadis « *Kin-kiese* » (Kinshasa-la-joie) s'est dégradée sur tous les plans, et s'est surnommée « *Kin-kiadi* » (Kinshasa-la-tristesse) (Lombome 2006:12). L'immobilisme de l'autorité locale sur les mesures impopulaires concernant la gestion des immondices a amené aussi la population à rebaptiser de façon péjorative certains coins de Kinshasa *rive gauche*, *Sarajevo* ou plus récemment, *Kosovo*, *Tchéchénie*, *Afghanistan*.¹⁶ Tous ces surnoms rappellent le désordre, notamment dans la gestion de l'assainissement urbain.

Parlant de l'emballage en matière plastique, dans les années 70, lorsqu'on effectuait des achats dans les marchés de Kinshasa, beaucoup de ménages disposaient de sacs en forme de « *corbeilles* » pour les besoins de la cause. C'est dans cette optique que l'on parlait de « *Kitunga ya zando/wenze* » (panier de la ménagère). D'autres encore utilisaient des paniers en bambou ou liane ou des sacs en raphia, etc. Et les biens surtout alimentaires, étaient livrés ou emballés dans des feuilles naturelles (*Thalia welwitschii*, *malacantha alnifolia*, *Musa sisensis*, *Cyrtosperma senegalensis*, etc.) ou des papiers (de réemploi, des vieux cahiers d'écoliers et d'autres « *archives administratives*). Les produits liquides étaient contenus dans les bouteilles en verre et des bidons plastiques.

Actuellement, personne ne peut perdre de vue que l'usage de sachets en matière plastique reste incontournable et/est entré dans les mœurs des Congolais. Ils sont pratiques et accessibles à tous, en ville comme au village. Son usage comme emballage est devenu une sorte de réflexe pour tout le monde. Quelle que soit la transition qu'a connue l'outil de la ménagère, en commençant par le panier jusqu'au sachet, il y a lieu de retenir que le sachet est à la mode aujourd'hui. La femme qui quitte sa maison pour aller faire le marché y va main bredouille, car elle trouve tout sur place : le sachet et son contenu. Et sans tarder, les médias congolais ont fini par adopter une nouvelle expression : « *sachet de la ménagère* ».

A l'époque coloniale, la propreté de Léopoldville, capitale du Congo, occupait une place de choix dans le programme d'activités de tous ceux qui étaient appelés à diriger cette métropole par l'arrêté royal n°2 du 13 janvier 1908 relatif à l'entretien des habitations et leurs environs. Des amendes des 200 francs belges par semaine étaient infligées aux récidivistes.

Emballages en plastique à Kinshasa : une question éminemment conflictuelle

Les décisions infructueuses des autorités urbaines

Les textes réglementaires en rapport avec les déchets municipaux et surtout des emballages en plastiques posent des problèmes dans leurs applications. A l'époque coloniale, la propreté de Léopoldville, capitale du Congo, occupait une place de choix dans le programme d'activités de tous ceux qui étaient appelés à diriger

cette métropole par l'arrêté royal n°2 du 13 janvier 1908 relatif à l'entretien des habitations et leurs environs. Les amendes des 200 francs belges par semaine étaient infligées aux récidivistes.

Dans le même ordre d'idées s'inscrit l'ordonnance du 10 octobre 1911 relative au rejet de débris de tout genre le long des voies routières. Ce texte prévoyait une amende allant de 10 à 100 Francs congolais et 1 à 4 jours de servitude pénale. A cela s'ajoute aussi l'application de l'ordonnance n°38/5 du 16 mars 1911 relative à la propreté aux abords des immeubles et autres bâtiments. Citons également toute une série d'ordonnances prises, à cet effet : ordonnance-loi du 24 avril 1899 portant création et organisation des commissions d'hygiène ; décret du 19 juillet 1926 portant mesures d'hygiène et salubrité publique ; ordonnance du 10 mai 1929 instituant la direction technique des travaux d'hygiène et service d'assainissement ; ordonnance 74-345 du 28 juin 1959 sur l'hygiène publique dans les agglomérations ; etc. (Mbalanda Kisoka, 2006). Ces différents textes légaux se rapportant à l'hygiène et à la salubrité publique faisaient référence dans leurs articles aux déchets dégradables, à l'instar des matières plastiques. Toutes ces lois étaient respectées à la lettre.

Avec la démographie galopante et une urbanisation sauvage que connaît Kinshasa dans les quartiers périphériques depuis les années 1980, toutes les lois en matière d'assainissement des villes sont tombées en désuétude.

A titre d'exemple, durant la deuxième République, la ville de Kinshasa a organisé plusieurs « opérations » d'assainissement, à l'instar de l'opération « *Salongo*¹⁷ », (sous le règne du président Mobutu) ; « *l'opération Kin-la-belle* » lancée sous le règne des gouverneurs Théophile Mbemba (1997-2001) et Christophe Muzungu (mars-décembre 2001) et autres opérations « *coup de point* » et « *Kin bopeto* » du gouverneur Jean Kimbunda M. (2004-2005) ; l'« *opération salubrité publique* » du gouverneur Kimbembe Mazunga (2005-2006), et André Kimbuta Yango (2006-2011), avec l'opération « *Kinshasa ville propre* », dont les moyens ont été mis en place avec, comme objectif, le nettoyage de la ville de Kinshasa. Malheureusement, tous les textes réglementaires ayant accompagné ces opérations d'assainissement ont accusé une défaillance totale dans la pratique.

Le cas le plus déplorable est celui du gouverneur Bernardin Mungul Diaka (1992-1996) (Kabanga Bitoka 1998 : 249) passé pour avoir été le gestionnaire de la ville qui a le plus laissé Kinshasa sombrer dans une situation où les déchets insalubres étaient fort remarquables et à cause de ses paroles débonnaires : « *Bakombolaka ndako ya matanga te* », traduit du lingala : « On ne balaye pas une maison en-deuillée ». C'est-à-dire, tant que le cadavre n'est pas encore acheminé au cimetière, la cour n'est peut être balayée. Faisant ainsi allusion aux tourments politiques dus au vent de démocratisation qui secouait les institutions du pays, il en avait rajouté jusqu'à appeler la population à la désobéissance civile. Thomas Kanza, (candidat Premier ministre à la Conférence Nationale Souveraine (CNS), a déclaré sans ambages après

son échec aux élections : « *Moto akobongisa mboka oyo naanu abotami te* », traduit du lingala : « Celui qui mettra de l'ordre dans ce pays n'est pas encore né » et encore : « *Yo nde moto okobongisa mboka oyo* », traduit du lingala « Est-ce vous qui mettrez de l'ordre dans ce pays ? ». Tous ces propos démobilisateurs ont poussé les citoyens à faire fi de toutes mesures prises par l'autorité pour assainir la ville (Kabanga 1998:250). En plus, une phrase meurtrière alimente les conversations des Kinois pour esquiver les conditions de propreté urbaine : « *Moto moyindo akufaka na mbindo te* », ce qui signifie : « L'homme noir ne meurt pas de la saleté ». Pourtant, 80 pour cent des maladies dépistées dans la ville sont d'origine microbienne. La malaria, la fièvre typhoïde, la diarrhée amibienne ont pour cause principale la cohabitation devenue naturelle entre l'homme et les immondices dans toute la ville (Kassay 2005:162-176).

De ce fait, nous appuyons l'idée de Declerc Mavinga Ndangi qui se demande : « Est-il encore nécessaire de fermer les yeux face à ce qui constitue un réel drame ? Pourtant, d'un point de vue normatif, il a été révélé que malgré leur caractère quelque peu dépassé et leur inadaptation aux questions que soulèvent les déchets, des textes existent qui n'abordent pas moins le sujet. Leur adaptation est d'une impérieuse nécessité. Sur le plan institutionnel, le cadre existant, ayant hérité des tares de la législation, se doit aussi d'être amendé pour une meilleure gestion des emballages plastiques (Mavinga 1998:219).

Cela étant, la gestion des déchets plastiques reste un problème de politique nationale globale en matière d'environnement qui se pose en termes de recyclage des sachets en plastiques et demeure sans réponse pour les villes congolaises en général et la ville de Kinshasa en particulier.

L'Hôtel de ville de Kinshasa et les industriels des plastiques à couteaux tirés

Pour rendre salubre la ville de Kinshasa, les autorités provinciales ont fait référence à toute une panoplie de textes juridiques internationaux, accords, codes, ordonnances, arrêtés, décisions sur la gestion des déchets plastiques¹⁸. Rappelons quelques décisions signées par les responsables de l'Hôtel de ville qui ont trait à la gestion des matières plastiques. Retenons d'abord : la décision SC/0034/BGV/COJU/CM/98 du 18 avril 1998 portant application des mesures d'assainissement du milieu et de protection de la salubrité publique dans la ville de Kinshasa, en rapport avec la prolifération des matières plastiques. Dans son Article 3, on note la prohibition de la vente des emballages en matière plastique et la vente d'eau en sachet plastique dans la ville de Kinshasa (Mbalanda 2006:372). Ensuite, la décision N°SC/073/BGV/COJU/LP/du22/04/2005 qui porte sur les mesures d'assainissement et de la salubrité publique dans la ville de Kinshasa. Dans son 1^{er} Article point 4, il est stipulé que sur toute l'étendue de la ville de Kinshasa, il est interdit d'utiliser le sachet pour emballage, notamment d'eau fraîche (communément appelée « *eau pure* »), de lait caillé, de pot de jus, de lait

en poudre, d'alcool en sachet et de tout produit de consommation en sachet plastique¹⁹. La même décision dans son Article 11 au 4^e point ferme des usines de fabrication des emballages en plastiques à Kinshasa (dont les plus grandes sont: DUCAT Congo International sprl, E.D.C. sprl, Francoplast, Kintainers, Plastica scarl, Tissakin et autres.) et de mise sous scellé dans un délai d'un mois à dater de la signature dudit arrêté.

Invité le 29 avril 2005 au journal télévisé de 20 heures à la RTNC (Radio et Télévision Nationale Congolaise), le gouverneur de la ville, Jean Kimbunda M., prend position en ces termes :

...Ces industries constituent une menace pour la santé de la population kinoise ; lors de l'incinération sauvage, la fumée générée par cette matière est nuisible à la santé des êtres humains ; les travailleurs des industries en plastique et la population voisine qui sont les premières victimes de la respiration des gaz et des vapeurs nocives qui s'y dégagent ; Kinshasa connaîtra l'infertilisation de son sol par le manque de culture de la gestion des déchets en matière plastique que la population jette au sol, avec, comme conséquence, l'imperméabilité du sol dans les jours à venir. [...] Et demandons aux fabricants d'emballages en plastique de développer de nouvelles technologies d'emballages biodégradables, notamment le papier emballage, comme le font les pays développés (Journal le Palmars 2002).

Pour salubre qu'elle puisse paraître pour la salubrité de la ville, les mesures du gouverneur Kimbunda sur la salubrité publique étaient reçues avec beaucoup de réserve par la population, qui s'inquiète à l'idée d'une pénurie d'emballages. Car depuis deux décennies, le gouvernement et l'Hôtel de ville n'ont jamais trouvé de substitut d'emballage en plastique. Les mesures de l'autorité urbaine auprès de la population (vendeurs), des opérateurs économiques et certains politiciens n'étaient pas prises en compte pour plusieurs raisons, à savoir :

Du point de vue *social*, la vente des emballages en plastique devient incontournable pour les vendeurs (les hommes, les enfants et surtout les femmes dont les maris ne travaillent plus). Car la plus-value de la vente de cette marchandise répond aux besoins de la survie des familles démunies. Le fait social qui se dégage finalement de l'observation directe est que les populations des quartiers précaires, analphabètes dans leur immense majorité, considèrent généralement que la gestion des déchets plastiques est l'affaire des seuls pouvoirs publics.

Du point de vue *macroéconomique*, la fermeture des usines de fabrication des emballages en plastique porterait préjudice à l'économie. Ces industries payent des impôts et taxes au niveau national (aux ministères de l'Economie, et de l'Environnement et Conservation de la nature) ; et au niveau local (à l'Hôtel de ville au service de l'environnement et hygiène, et au service de la salubrité publique) et au niveau des communes. Il y a aussi une pléthore d'entreprises

industrielles, commerciales et pharmaceutiques qui utilisent les emballages en plastique, et dont la fermeture aurait des implications économiques et sanitaires fâcheuses. Au niveau *micro*, la fermeture des entreprises fabricatrices et utilisatrices d'emballages en plastiques connaîtrait le chômage.

Du point de vue *politique*, la mesure a été prise à la hâte et sans consulter le ministère de tutelle. Selon les vendeurs de cette marchandise que nous avons interviewés, « toutes ces usines dont le gouverneur demande la fermeture appartiennent aux politiciens congolais dont les Libanais et les Indiens sont les gérants ». Par ricochet, la décision du gouverneur était un mort-né, car appelée à ne pas s'appliquer. L'impuissance de l'autorité urbaine s'est manifestée par le refus des industriels avec la bénédiction du pouvoir en place. Et enfin, les murmures de la population habituée à l'utilisation de cet emballage et aux vendeurs ont fait peur de respecter les mesures prises par l'autorité urbaine. De ce fait, les industriels et la population ont eu gain de cause au détriment de l'assainissement de la ville.

Collecte des emballages plastiques « en crise » : une activité avant tout budgétivore

Presque tous les gouverneurs de la ville de Kinshasa, dès leur entrée en fonction, ne tardent pas à signer des décisions dans le cadre des mesures d'assainissement de la ville (PNAE 2008). Il ressort de l'analyse que toutes ces décisions sont toujours signées à la hâte, et sans programme, sans projection budgétaire complète et sans suivi par les services techniques (police d'hygiène et environnement, service de la salubrité publique).

Il ressort de l'analyse de l'opération « *Coup de poing*²⁰ » du gouverneur Jean Kimbunda que son budget prévisionnel de la campagne de sensibilisation sur l'assainissement de la ville de Kinshasa se chiffrait à 388 500 000 francs congolais, soit 422 282,60 dollars us (Rapport Hôtel de ville de Kinshasa 2004:67). L'opération avait prévu une rubrique sur le ramassage et le recyclage des emballages en plastique, mais sans réalisation (Rapport Hôtel de ville de Kinshasa 2004:69). Plus grave encore, les matériels de collecte (houes, bêches, raclettes, brosses, broquettes, machettes, etc.) étaient bradés à la cité par les agents techniques de l'assainissement.

Sur le terrain, une seule banderole affichée au compte de cette opération le jour même de l'inauguration, mais après aucun spot publicitaire, ni émission dans ce cadre visant à sensibiliser et à conscientiser la population et les industriels qui sont les premiers pollueurs de la ville de Kinshasa.

En 2005, une opération de collecte des emballages en plastique a été organisée par les « *Shégue*²¹ » sous l'auspice de la Fondation Werrason (Fower) du chanteur congolais Ngiamia Makanda alias Werrason, moyennant une somme modique de

1\$ le kilo (taux en franc congolais en 2005 : 500fr). Le premier jour fut un succès, les emballages plastiques avaient disparu à la commune de la Gombe (commune commerciale et administrative). Les deuxième et troisième jours furent un échec cuisant. *Les shégue* (les enfants de la rue) n'ayant pas été rémunérés comme convenu ont, en guise de revendication, récupéré tous les déchets plastiques vendus et non vendus pour les déverser sur le boulevard du 30 juin, un tronçon à circulation hyperdense.

Actuellement, il y a plusieurs ONG (Poubel-Kin, Environnement plus...) qui reçoivent des subsides de l'Hôtel de ville de Kinshasa pour la collecte des emballages plastiques et autres déchets urbains. Mais hélas ! sur le terrain, leur présence reste sporadique. Il convient de signaler que bon nombre de ses ONG qui sont affiliées à la Régie d'Assainissement et de Travaux Publics de Kinshasa (RATPK) appartiennent aux hommes du pouvoir, qui détournent l'argent de l'Etat « proprement » par des travaux d'assainissement urbain.

Au-delà des conflits, une lueur d'espoir dans certains pays

Souvent en Afrique, les déchets plastiques ne sont pas du tout collectés et ceux-ci se propagent dans la nature, ce qui a des conséquences directes sur les écosystèmes et fait que beaucoup d'animaux meurent par l'ingestion des plastiques. A cet effet, François Chartier, chargé de campagne « océan de Greenpeace », estime qu'environ un million d'oiseaux et 100 000 mammifères marins meurent chaque année de l'ingestion de plastiques (Garric 2012)

A Kinshasa, cette prolifération des plastiques est renforcée aujourd'hui par un autre phénomène: avec 33 degrés de température moyenne journalière, vendeurs, piétons, travailleurs, etc. sentent vite le besoin normal de se désaltérer à moins cher avec de l'eau fraîche vendue en sachets plastiques (appelée communément « *eau pure* » ou « *ya mado*²²), généralement non biodégradables, que les demandeurs achètent et jettent au sol. Il y a aussi les sachets de biscuits, de bonbons, les pots de jus, de yaourt, de lait caillé, etc. qui sont jetés sans effort. Il y a une autre gamme de matières plastiques, difficiles à gérer et qui subissent le même traitement après usage : pellicules de photo, stylos, sièges de voiture, caisses de bière, boutons, tuyaux d'adduction d'eau, revêtements de téléphone, cartes magnétiques, etc. ces déchets atterrissent rarement dans les poubelles parcellaires ou dans les bacs à papiers. A cet effet, Gérard Bertolini précise que : « près de cinquante sortes de plastiques sont employées pour fabriquer des choses que nous utilisons tous les jours » (Bertolini 2001). A.S. Zoa qualifie cette gamme des matières plastiques de marque de modernité (Zoa 1995:126).

Les déchets plastiques sont difficilement traitables lorsqu'ils sont collectés et incinérés, car ils provoquent des fumées très toxiques qui touchent l'environnement, mais qui sont également néfastes pour les poumons et les voies respiratoires de l'homme. Ces déchets ont des conséquences désastreuses sur l'environnement qui

pollue de multiples façons. Il faut savoir qu'un sac plastique met environ 100 à 400 ans pour se dégrader, 6 mois pour un mégot de cigarette et 10 à 1000 ans pour une bouteille plastique, etc. Sur le plan pédologique, une étude menée par le Centre des Recherches Géologiques et Minières (CRGM), particulièrement sur le sol du quartier Ndolo à Kinshasa, a démontré que les emballages en plastique déversés par le service de salubrité publique, les entreprises brassicoles et les ONG de l'assainissement ont rendu le sol difficile à l'absorption des eaux des pluies, et cela casse les stagnations des eaux et les inondations du quartier lors des pluies diluviennes (Lungembo *et al.*, 2007). Dans une autre étude similaire menée par les biologistes de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), ceux-ci sont formels sur le fait que les sacs en plastique rendent le sol infertile dans le domaine agricole et Kinshasa risque de connaître de sérieux problèmes de pollution de la nature (Journal le Soft International 2005:22). C'est pourquoi les écologistes urbains recommandent de limiter leur utilisation et de procéder au tri sélectif pour un développement durable de l'environnement qui amènera les villes à relever les défis sur les déchets en plastique.

A cet effet, il y a déjà quelques pays de la planète qui sont cotés comme des bons élèves de la bonne gouvernance urbaine pour éviter la catastrophe environnementale. En Chine par exemple, le pochon en plastique qualifié de « *pollution blanche* » est banni depuis 2008 ; les commerces ne sont plus autorisés à le fournir gratuitement à leurs clients. En Irlande, il a été imposé en 2002 une taxe de 0,15 euro pour chaque pochon en plastique distribué par les commerçants ; leur usage y chuta à 90 pour cent. A Taïwan, seuls les sacs épais réutilisables sont autorisés, car la distribution gratuite de sacs plastiques est interdite²³. Aux USA, tous les supermarchés et magasins servent leurs clients avec des sacs en papier kraft. Et tant d'autres pays développés gèrent ces déchets avec beaucoup de délicatesse (Goettlich 2003). En Afrique, le ton commence à se lever pour sauver l'environnement urbain. L'Afrique du Sud a été le premier pays du continent à leur déclarer la guerre, notamment en faisant payer les sacs en plastique dans les supermarchés. Il faut aussi saluer la décision des autorités rwandaises de l'aéroportuaire et l'Office Rwandais de Gestion de l'Environnement (ORGE), qui ont strictement prohibé l'importation et la production des sachets en plastique au détriment des sacs en papier. Les contrevenants encourent des amendes allant de 1 à 5 millions de francs rwandais (1 700 à 8 500 dollars us). Au Gabon, lors d'une interview, le président Ali Bongo Odimba avait annoncé que son gouvernement n'admettrait plus de sacs en plastique sur son territoire pour des raisons écologiques et sanitaires (Dougueli 2010). Il y a aussi les chercheurs, les privés et les ONG environnementales qui ne cessent de battre campagne pour promouvoir le bien-être de l'humanité en luttant contre les déchets plastiques. Kinshasa devrait emboîter le pas à ces pays et organisations.

Durabilité²⁴ de la ville et le défi des déchets plastiques

Selon West Africa Democracy Radio (WADR), la planète terre héberge plus ou moins 7 milliards d'habitants et d'ici 30 ans elle accueillera 3 milliards de personnes supplémentaires²⁵. En 2010, la population urbaine dans le monde avait déjà atteint 3,4 milliards de personnes²⁶. Jacques Véron confirme que plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes (Véron 2007). A cet effet, la ville restera un espace de tous les risques environnementaux. Car toutes les tragédies prédites sur l'environnement ont comme terrain d'effet : la ville (Frerot 2010). Lopez Moreno Eduardo dénote qu'il est possible que le XXIe siècle soit considéré comme un siècle des « *hypercités* », compte tenu des effets environnementaux et d'énormes conurbations (Lopez 2006-2007).

Les villes africaines ont un cliché négatif. Quand le problème environnemental est évoqué à l'échelle internationale, l'image africaine de la qualité de la vie apparaît sur les écrans du monde sous des formes dramatiques et extrémistes : misère, famine, malnutrition, désordre, diverses épidémies, insalubrité, villes monstrueuses, etc. (Kassay 2010:45-65) ; un continent rural et inerte.²⁷

Aujourd'hui, la ville de Kinshasa est perçue, de manière contradictoire, à la fois comme un lieu offrant de multiples services à la population et comme un espace saturé, pollué par les déchets urbains, en l'occurrence le phénomène de la « *sachetisation*²⁸ » qui est plus présent dans tous les coins de la ville ». C'est ici que nous rappelons l'émission de Jean-Pierre Leperse de la CFI, « *Question pour un champion* », qui notait que la ville la plus sale du monde était Kinshasa. Bien que cette vérité ait provoqué des réactions dans les médias congolais, elle interpelle encore la population et les gestionnaires urbains de Kinshasa en matière d'assainissement. Cette affirmation reste relative actuellement, en dépit des travaux en cours par les gestionnaires urbains en matière d'assainissement dans le cadre du programme du gouvernement de la République dénommé « *cinq chantiers*²⁹ », Kinshasa commence à recouvrer son image d'antan.

Les défis à relever se résument comme suit :

- la faiblesse des activités d'éducation et de sensibilisation relative à l'environnement urbain couplé à une absence des cadres institutionnels pour une communication de proximité ;
- la vétusté et la maigreur des moyens matériels, financiers et humains destinés à améliorer le cadre de vie des citoyens ;
- l'occupation anarchique des espaces publics et l'accroissement de l'habitat spontané qui rendent les problèmes d'assainissement et de pollution plus aigus ;
- l'indifférence, du laxisme et/ou de l'incompétence des autorités urbaines, d'une part, et de l'ignorance, de l'incivisme de la population à la gestion des matières plastiques, d'autre part ;

- l'absence de réseaux de voirie cohérents y complique la desserte par les engins de compactage des ces déchets vers les décharges de transits et finales ;
- le manque de recherche d'équilibre entre habitat – activités – équipements – environnement ;
- la non application du principe « pollueur-payeur » et des amendes par les gestionnaires urbains pour décourager les récalcitrants de l'environnement urbain ;
- la présence d'une culture des rejets des différents déchets dans les places publiques.

Conclusion

L'étude sur la gouvernance des villes africaines, dont Kinshasa, conduit donc à une conclusion nuancée. L'Afrique est entre tous les continents le plus pauvre, et l'urbanisation brutale y a engendré des problèmes multiples liés à des infrastructures incomplètes ou congestionnées. Il ne faut cependant pas sombrer dans le misérabilisme, car la ville africaine apporte au total plus de bien-être que le monde rural, et contribue à la création et à la modernité pour le futur du continent. Les villes africaines sont à la fois des pôles de développement et les révélateurs des problèmes du développement. Le phénomène urbain est en Afrique à la fois massif et irréversible, et la croissance urbaine démesurée apporte dans son cliché environnemental toutes les conséquences de la nature.

Ainsi, parlant de la ville de Kinshasa, nous préconisons les solutions suivantes pour une ville durable à la gestion durable des matières en plastique.

Sur le plan technique, il est nécessaire de :

- créer une banque de données sur les déchets plastiques de façon à pouvoir maîtriser les quantités générées, leur taux d'humidité, leur composition ainsi que les zones où elles sont produites ;
- élaborer et exploiter le circuit optimum de collecte et de transport de ces déchets vers la décharge publique ;
- vulgariser les techniques de recyclage.

Sur le plan institutionnel et organisationnel, il est nécessaire de :

- adopter et appliquer les textes qui devront régir la participation des populations à l'hygiène et à la propreté ;
- réinstaurer le concours du quartier le plus propre dans les villes afin d'inciter les populations à s'investir avec beaucoup d'intérêt dans l'assainissement urbain ;
- réhabiliter les comités d'hygiène et de salubrité dans les quartiers urbains ;
- éduquer en permanence les citoyens à l'assainissement de leur milieu de vie ;

- clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs intervenant dans la gestion des emballages plastiques, notamment l'Etat, les collectivités locales ainsi que les populations.

Sur le plan économique et financier, il est aujourd'hui impératif de :

- sensibiliser les populations et les industriels sur le principe « pollueur-payeur », « celui qui génère les emballages plastiques et autres doit payer pour qu'on les évacue » ;
- sanctionner les récalcitrants par de fortes amendes.

C'est ainsi que la taxe d'enlèvement de ces déchets doit être revalorisée et son taux de recouvrement relevé. L'Etat, quant à lui, doit continuer à subventionner les collectivités locales et les ONG pour les aider dans la croisade contre l'insalubrité urbaine.

Notes

1. Belle ville avant 1960.
2. Lipopo : africanisation de Léopoldville.
3. Malebo : Borassus, plante très présente sur la plaine de Kinshasa.
4. Selon l'estimation, Kinshasa sera en 2015 la troisième ville africaine. <http://www.wikipedia.org> (Consulté le 12/06/2008).
5. Le concept « *Qualité de vie* » a surtout été utilisé dans les années 1960 dans le monde occidental, pour répondre en pleine période de croissance économique aux effets pervers de l'industrialisation et de l'urbanisation. Cette perception *négative* de la qualité de la vie a été ensuite abandonnée au profit d'une perception *positive* largement associée à la notion de « bien-être » (Durand et Harpp 1977). La qualité de vie est ensuite devenue dans les pays industrialisés un outil opératoire essentiellement dans les domaines touchant au secteur de la santé et de la maladie. Avec de nouvelles évolutions, les questions environnementales ne peuvent plus se cantonner dans des approches techniques et doivent aussi prendre en compte l'ensemble des facteurs qui le composent et tenir compte des conditions de l'épanouissement de l'homme dans son environnement (Aschieri 1999 ; Bley 2001) Durand et Harpp 1977, la qualité de la vie, in *Mouvement écologique* – Mouvement ouvrier, Paris - La Haye, Mouton. Aschieri A. 1999, La France toxique, Santé-environnemental : les risques cachés, Paris, Le Découverte. Bley D., 2001, « Santé et environnement : abolir le fossé », entretien avec André Aschieri A., NSS, vol. 9, 2, pp. 51-55.
6. Salubrité publique en RDCongo : la note stratégique du Programme d'Assainissement de Kinshasa (PUK) sur le recyclage des déchets plastiques à Kinshasa. <http://www.digitalcongo.net/article/54039> (Consulté le 06/10/2008).
7. « La « ville durable » : discours, pratiques et réalité », in *Espaces et sociétés*, ères, n^{os} 140-141, 2010, pp. 277-281. Source : <http://calenda.revues.org/nouvelle15312.html> (consulté le 07/05/2011).
8. Morcheoine A., cité par Amsil Sophie, *La ville durable a encore du chemin à faire*. Source:<http://www.lefigaro.fr/conso/2010/09/28/05007-20100928ARTFIG00819-la-ville-durable-a-encore-du-chemin-a-faire.php> (Consulté le 24/5/2011).

9. <http://www.belgochlor.be/fr/H306.htm> (Consulté le 01/03/2007).
10. <http://www.belgochlor.be/fr/H306.htm> (Consulté le 01/03/2007).
11. Dans une situation de précarité ou au cours d'une quête sans espoir, on prévoit un emballage en matière plastique. Une fois si on veut bien offrir quelque chose, et la personne n'arrive pas à le faire par manque d'emballage, ce dernier présentera son emballage comme une prévision, un espoir.
12. *Leydas* : c'est quelque chose qui déplaît. C'est l'appellation des emballages plastiques qui envahissent les lieux publics et privés à N'Djamena au Tchad. Ces emballages plastiques représentent 15 à 20 pour cent des déchets confondus qui sont produits chaque année au Tchad, dont en 1980 la statistique de collecte indique que 81.468 tonnes de leydas ont été collectés. Et 153,5 tonnes seulement ont subi valorisation et les restes ont été gérés par la nature, avec toutes les conséquences sanitaires.
13. *Leed'a* : fin sac plastique de couleur noire ou blanche, a envahi les villes du nord du Cameroun. Importé du Nigeria voisin et distribué en grande quantité par tous les commerçants de denrées alimentaires et de biens de consommation courante, il s'est progressivement substitué aux anciens systèmes d'emballage et de portage, et fait partie intégrante du paysage urbain. Selon les représentations des citadins, le « *leed'a* » peut correspondre à l'étymologie française du terme « déchet ».
14. Syfia Grands Lacs/Rwanda, Rwanda : l'interdiction des sachets en plastique fait vivre les artisans. Source : <http://www.syfia-grandslacs.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=146> (Consulté le 13/07/2011).
15. Jean-Pierre Leperse, journaliste de CFI et présentateur de l'émission « Questions pour un champion ».
16. La tentative des Kinois de rebaptiser et donc de se réapproprier leur ville d'une façon négative illustre bien les essais de maîtrise permanente de la ville, en produisant des symboles de domination, en définissant la place et en l'encapsulant dans le langage.
17. *Salongo*, en français : travail obligatoire et communautaire sous le magistère du président Mobutu. (C'est l'équivalent de l'esprit de « *Yukong* » en Chine Populaire à l'époque de Mao Tse Toung).
18. Voir l'essentiel des textes juridiques dans le « Registre des textes internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement » publié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ; des « Codes et lois du Congo belge-III- Matières sociales et économiques » de Piron Pierre et Devos Jacques, 1959, « supplément aux codes congolais – Législation de la République Démocratique du Congo (1960-1970), Fascicule III. Matières sociales et économiques ».
19. Arrêté n°73 du 22 avril 2005 portant mesure d'assainissement de la salubrité dans la ville de Kinshasa, dénommé l'« *opération coup de point* » et « *Kin-bopeto* » du gouverneur Jean Kimbunda Mudikela.
20. *Coup de point* : c'est une opération de salubrité publique lancée par le gouverneur de la ville, Jean Kibunda, dans la ville de Kinshasa.
21. *Shégue* : appellation des enfants de la rue, désœuvrés, ils sont taxés comme des sorciers, bandits, délinquants, voyous, sans toit, etc.
22. « *Ya mado* » est une expression camouflée pour désigner « *eau pure en sachet* » par les vendeurs d'eau après les mesures prises par l'autorité urbaine interdisant la vente de cette eau en sachet qui pollue la ville de Kinshasa.

23. Politiques et populations, ensemble contre les déchets plastiques. Source : <http://www.secoong.org/spip.php?article104> (Consulté le 01/06/2011).
24. La notion de la « *durabilité* » s'est imposée comme une exigence incontournable du développement urbain, compte tenu de l'impact de ce dernier sur l'environnement et la qualité de vie des hommes vivant sur les territoires influés.
 Quelle que soit sa dimension spatiale, le concept « *durabilité* » renvoie dans son acception courante à la gestion de la relation entre l'activité économique et l'environnement comme source de prélèvement et réceptacle des rejets induits par l'activité économique. On considère ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures est aussi importante que le bien-être de la génération actuelle dans toute sa composante. La question de l'évacuation des déchets, le problème de la disponibilité des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, celui de la pollution et la question de l'exclusion sociale sont autant de facteurs pouvant remettre en cause le développement durable dans le cas d'une agglomération urbaine.
 Dans le cas des villes des pays du Tiers monde, la situation est plus délicate et le concept « *durabilité* » doit être relativisé dans la mesure où la génération actuelle voit son bien-être contrarié par divers facteurs d'ordre structurel (croissance démographique, exode rural, stagnation et régression en matière d'infrastructures, ...) et organisationnel (croissance urbaine non maîtrisée, bureaucratie, archaïsme dans certains comportements ...). On peut légitimement se demander si le sort des générations futures ne risque pas d'être plus compromis par les mauvaises conditions dans lesquelles évolue la génération actuelle que par les menaces que ferait peser une tendance à l'excès des prélèvements ou des rejets actuels dans la nature.
25. <http://www.wadr.org> (Consulté le 10/08/2011).
26. <http://www.blog.mondediplo.net> (Consulté le 10/08/2011).
27. http://www.carto-gh.com/Doctextes/Villes_Afrique.pdf (Consulté le 21/06/2011).
28. Un néologisme pour expliquer l'utilisation négative et ses conséquences environnementales des emballages en matière plastique.
29. *Cinq chantier* : est un programme gouvernemental de la reconstruction de la République Démocratique du Congo (eau, électricité, école, route et santé) lancé par la président Joseph Kabila.

Bibliographie

- Bertolini, G., 2001, Régénération des matières plastiques : les freins au développement de l'utilisation des régénérés, et comparaisons internationales, Rapport à l'ANRER, s.d.
- Blary, R., N'guessan S.M. et François A., 1999, *Urbanité et quartiers précaires*, éd. Villes et développement, Montréal.
- CEMUBAC, 2006, *Présentation de la ville province Kinshasa*, CSM, ULB.
- Dougueli Georges, 2010, « Chasse aux sacs plastiques », in *Jeune Afrique*, n°2639 du 7 au 13 août.
- Ela, J -M, 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- Frerot, Antoine, 2010, « Les villes des pays émergents en quête de réconciliation avec l'environnement », in *Projective Stratégique*, n° 37, septembre-octobre.

- Garric, Audrey, 2012 « Les plastiques, des déchets néfastes pour les écosystèmes », in *Le Monde Planète*.
- Goettlich, Paul, 2003, *The Sixth Basic Food Group*, 16 November.
- Harpet, C., 1997, La trilogie des déchets : Corps-Ville-Industrie, thèse défendue à l'Université de Lyon III. Lire aussi Bertolini G., 1996, Recherche sur les déchets en économie et en sociologie : un état de l'art, in *Déchet-Sciences et Technique*, n°s 2 et 3.
- Kabanga, Bitoka T., 1998, « La problématique de la gestion des déchets dans la ville de Kinshasa », in *Actes de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (RD Congo)*, Kinshasa, du 12-15 août.
- Kassay, Ngur-Ikone Jules, 2005, « La problématique de l'eau et de la santé dans le squatting de Mabulu à Kinshasa », in *Laboratoire d'Analyse Sociales de Kinshasa*, (LASK) Vol. IX, numéro unique, janvier-avril.
- Kassay, Ngur-Ikone Jules, 2010, « La prolifération des déchets plastiques dans la ville de Kinshasa. Quel regard pour l'Hôtel de ville ? », In *Mouvements et Enjeux Sociaux*, n° 59, mars-avril.
- Lelo, Nzuzi, 1998, « La gestion des déchets domestiques : bilan annuel d'une expérience pilote de l'Hôtel de ville de Kinshasa », in *Actes de 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (Congo)*, du 12 au 15 août.
- Lombume, 2006, *Nuit de rire, Kin-la-belle*, éd. Mabiki, Bruxelles.
- Lopez, Moreno Eduard, 2007, Faire face à une urbanisation galopante et chaotique, UN-HABITAT, (State of the World's cities), Report.
- Lungembo, Jr., Ngaka Nicole et Kibal Mande Irène, 2007, Conséquences des emballages plastiques à Ndolo, CRGM/Kinshasa.
- Mavinga, Ndangi D., 1998, « L'approche juridique de la question des déchets », in *Actes du 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (DR Congo)*, Kinshasa, du 12 au 15 août.
- Mavungu, Mavungu-di-Mbuela, 1998, « Les textes juridiques et la jurisprudence en matière de production et de gestion de déchets », in *Actes du 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (CONGO)*, Kinshasa, du 12 au 15 août.
- Mbalanda, Kisoka P., 2006, *Recueil des textes juridiques en matière environnementale en République Démocratique du Congo*, II^e éd. Revue et augmentée, avocats verts, Kinshasa.
- Mbalanda, Kisoka P., 2006, *Recueil des textes juridiques en matière environnementale en République Démocratique du Congo*, II^e éd. Revue et augmentée, avocats verts, Kinshasa.
- Morcheoine, A., cité par Amsail Sophie, *La ville durable a encore du chemin à faire*. Source : <http://www.lefigaro.fr/conso/2010/09/28/05007-20100928ARTFIG00819-la-ville-durable-a-encore-du-chemin-a-faire.php> (Consulté le 24/5/2011)
- Munene, Yamba-Yamba, 1998, « La problématique de la gestion des déchets à Kinshasa : aspects normatif et institutionnel », in *Actes du 1^{er} colloque sur la problématique des déchets à Kinshasa (CONGO)*, Kinshasa, du 12 au 15 août.
- Mutamba, Makombo J.M., *Ilunga Kabongo et la dénonciation du « mal zaïrois »*, (sous la dir. Kankwenda Mbaya J., 2007, *Les intellectuels congolais face à leurs responsabilités devant la nation*, ICREDES, Kinshasa, Montréal, Washington.

- Piron, Pierre De et Devos, Jacques, 1959, « supplément aux codes congolais – Législation de la République Démocratique du Congo (1960-1970), Fascicule III. Matières sociales et économiques ».
- Shomba, Kinyamba S., 2009, *Comprendre Kinshasa à travers ses locutions populaires. Sens et contextes d'usages*, acco Leuven/Den Haag.
- Silguy, de C., 2009, *Histoire des hommes et de leurs ordures. Du Moyen Age à nos jours*, éd. Le Cherche midi.
- Véron, J., 2007, *Population et sociétés*, n°435, juin.
- Zentner, Franck, 2001, *Déchets managers: contribution à l'étude d'un problème de société*, éd. L'Harmattan.
- Zoa, Anne-Sidonie, 1995, *Les ordures à Yaoundé. Urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, éd. L'Harmattan.

